



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DE DATE TENUE DE SÉANCE DU CONSEIL

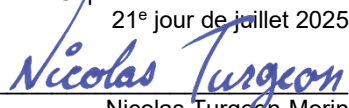
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge donne par la présente l'avis de changement de la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge, initialement prévue le 7 octobre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de 2025.

Le conseil par la résolution 2025.07127 change la date de la séance pour le **MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025**. La séance sera tenue au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge et débutera à 19h30.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Copie certifiée conforme ce
21^e jour de juillet 2025


Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.


Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier